PARC grand ouest

Parc d'activité

de Laval Agglomération

DOSSIER DE CONCERTATION

juillet - novembre 2019

LAVAL agglo

SOMMAIRE

1/ CONCERTER POUR CO-CONSTRUIRE L'AVENIR 3
2/ LES FONDAMENTAUX DU PARC GRAND OUEST 4
Une position géographique stratégique 4
Un site à taille humaine 4
Des infrastructures importantes à disposition 4
Une opportunité de poursuivre la dynamique du territoire 4
3/ PLANNING DU PROJET 5
4/ L'HISTORIQUE DU PARC GRAND OUEST 6
2007 - une première phase de concertation 6
2010 - un syndicat mixte pour porter le projet 6
2016 - Un pilotage confié à l'agglomération 7
2019 - Un scénario retenu et une phase finale de concertation 7
5/ LE SCENARIO RETENU 8
Zoom sur : le parc d'activité 9
Coût prévisionnel du parc d'activité 10
Zoom sur : les variantes de raccordement routiers 11
Les scénarios de raccordement à l'Ouest 11
Les scénarios de raccordement à l'Est 12
6/ LES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES 13
L'ENJEU DE LA ZONE HUMIDE 13
Les investigations floristiques 13
Les sondages 13
L'étude de la faune et la flore naturelle 14
L'étude de la faune 14
L'étude de la flore 14
7/ UN PROJET CONCERTE 15
Les objectifs de la concertation 15
Les règles du jeu de la concertation 16
Le porter à connaissance 16
Le dispositif de concertation 17
Les registres en mairie 17
La plateforme numérique de participation 17
La première réunion publique 17
L'atelier thématique « Socioprofessionnels » 18
Les ateliers citoyens 18
La restitution des échanges 18
La concertation portée par Vinci Autoroutes 19

1/ CONCERTER POUR CO-CONSTRUIRE L'AVENIR

Le projet Parc Grand Ouest traduit l'ambition partagée des acteurs territoriaux de donner un nouvel élan économique au territoire en le plaçant sur la carte du grand Ouest.

En capitalisant sur sa position stratégique, sa connexion aux infrastructures de mobilités routières et autoroutières et sur le dynamisme du tissu économique local, nous entendons doter l'agglomération lavalloise d'un parc d'activités répondant aux enjeux de mutation territoriale de demain, mais aussi de solidarité économique.

La réalisation d'une plateforme de transport combiné rail-route à Saint-Berthevin, bénéficiera au Parc Grand Ouest.

À mi-chemin entre le Grand-Ouest et la région parisienne, le Parc Grand Ouest représentera dès sa réalisation une intersection majeure, une opportunité de développer l'activité économique des territoires de l'intercommunalité et un pôle de compétitivité à l'avantage concurrentiel très important.

Ce pôle se veut également en phase avec son environnement et les réalités économiques du territoire. Ici, pas de démesure, mais un parc à taille humaine proposant des aménagements cohérents, une haute performance énergétique et les connexions nécessaires à une vitalité renforcée.

Notre volonté est celle d'un projet contemporain concerté. Dans cette nouvelle phase de co-construction, l'expertise d'usages des habitants va être associée lors de rencontres physiques bien sûr, mais aussi via un espace numérique dédié.

Notre vœu est que chaque acteur, chaque habitant du territoire, puisse contribuer à la réalité du Parc Grand Ouest en faisant part de ses propositions d'amélioration.

C'est tout l'objet de cette concertation : co-construire un projet dont les apports puissent être bénéfiques au plus grand nombre.

François Zocchetto
président de Laval Agglomération

Yannick Borde
vice-président de Laval Agglomération

2/ LES FONDAMENTAUX DU PARC GRAND OUEST

Le Parc Grand Ouest représente un atout majeur pour le territoire, notamment en matière de dynamisme économique et de création d'emploi. Mais les apports de la concertation permettront également d'affiner le projet sur ses modalités de réalisation.

Une position géographique stratégique

Le parc bénéficie d'un emplacement particulièrement avantageux, à mi-chemin entre le Grand Ouest et la région parisienne. Une opportunité pour les entreprises locales.

Ces dernières bénéficieront d'une portée interrégionale et d'un avantage concurrentiel certain.

Un site à taille humaine

L'agglomération est consciente du besoin de **réaliser un site cohérent vis-à-vis de son territoire**. Ainsi, la surface de 150 ha retenue pour le parc place ce dernier **bien en deçà de nombreuses autres zones d'activité**, souvent étendues sur des centaines d'hectares.

Le Parc Grand Ouest est **un projet réaliste**, privilégiant un développement important et maîtrisé.

Des infrastructures importantes à disposition

Le dimensionnement défini s'appuie également sur un ensemble d'infrastructures routières et autoroutières permettant notamment de maitriser l'augmentation du trafic routier.

Ces infrastructures permettent également d'intégrer le parc d'activité de manière optimale et en limitant les emprises foncières dédiées aux travaux d'aménagement.

Une opportunité de poursuivre la dynamique du territoire

L'agglomération lavalloise connait aujourd'hui un enjeu de compétitivité vis-à-vis des territoires voisins, notamment en matière de création d'emplois. Demain, la réalisation du Parc Grand Ouest offrira une nouvelle vitalité et un regain de compétitivité au territoire.

Ce projet se situe également à proximité des zones urbaines de l'agglomération et du bassin d'emploi du territoire.

L'objectif à terme : doter l'agglomération lavalloise d'un symbole d'attractivité et de magnétisme économique créateur d'emplois.

Carte d'identité du Parc Grand Ouest

- → Un projet porté par Laval Agglomération
- → **4 communes concernées** : Argentré, Bonchamp les Laval, La Chapelle Anthenaise et Louverné
- → **109** hectares pour accueillir les entreprises sur un périmètre de 150 hectares
- → Une connexion directe à **l'autoroute** et aux RD environnantes
- → Une offre ferroviaire déportée sur la plateforme St Berthevin qui bénéficiera au Parc Grand Ouest
- → Une connexion **très haut débit** sur l'ensemble du parc

3/ PLANNING DU PROJET

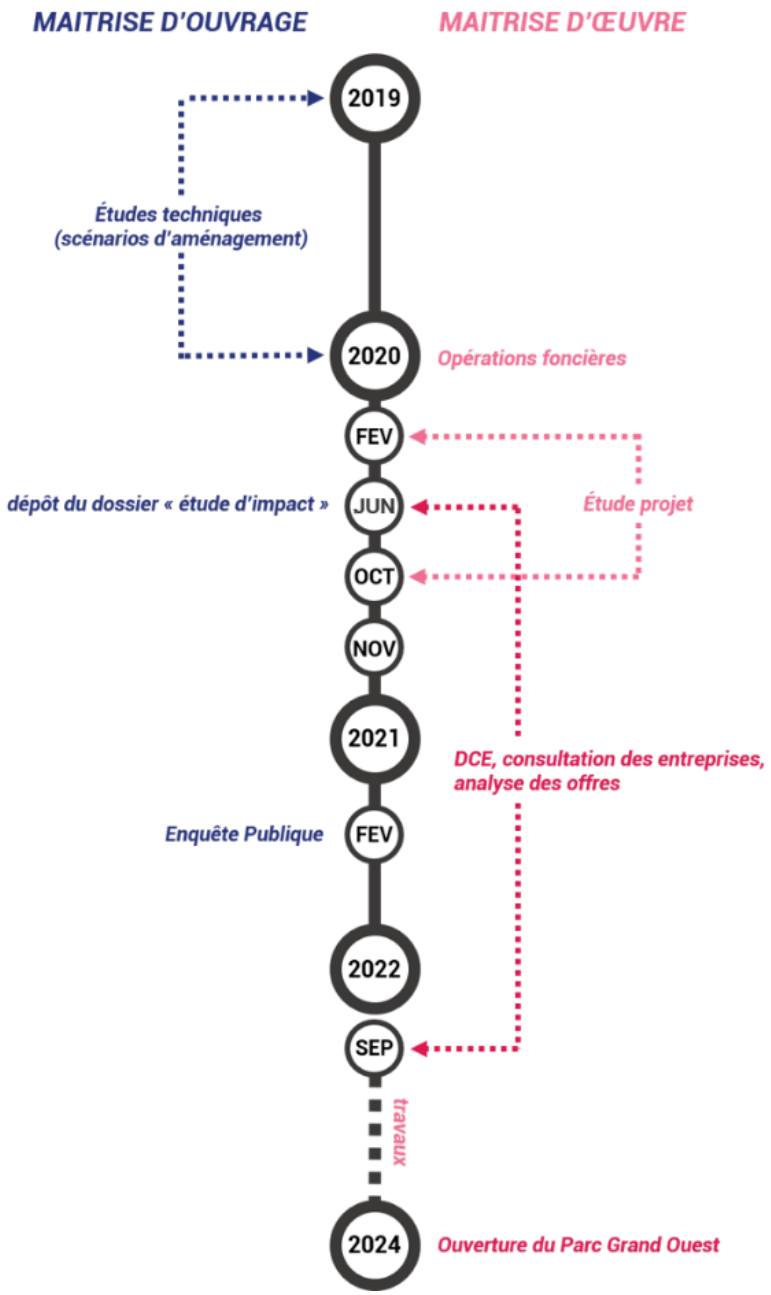

4/ L'HISTORIQUE DU PARC GRAND OUEST

L'origine du projet prend place en juin 2007, date à laquelle le Département de la Mayenne et Laval Agglomération décident de créer un parc d'activité destiné à attirer de nouvelles activités et de conforter le tissu économique local.

Les objectifs initiaux étaient les suivants :

- Renforcer la compétitivité et l'attractivité de Laval Agglomération
- Intégrer le fret ferroviaire en lien avec le parc pour développer le territoire
- Accompagner les transformations de l'agglomération

2007 - une première phase de concertation

Conformément à ces objectifs, un site de près de 200 hectares est identifié pour accueillir le projet. Par ailleurs, la création du parc prévoyait les aménagements suivants :

- Un échangeur autoroutier permettant d'assurer la desserte directe du parc
- Un raccordement aux routes départementales à proximité
- Un raccordement au réseau ferroviaire pour desservir le parc.

Une concertation associée au projet a également eu lieu et impliqué des évolutions dans le projet :

- Le périmètre du projet est passé de 200 ha à 150 ha
- Les domaines d'activité accueillis (initialement logistiques) ont été élargis
- L'échangeur autoroutier de l'A81 a été déplacé

2010 - un syndicat mixte pour porter le projet

En 2010 et à l'issue des premières études, un syndicat mixte dédié, dénommé Syndicat mixte du parc de développement économique Laval/Mayenne, a été créé pour piloter le projet.

Ce syndicat, regroupant le Département de la Mayenne et Laval Agglomération, a conduit des études complémentaires portant notamment sur :

- Des raccordements routiers intégrant les contraintes environnementales (zones protégées), techniques (ouvrages de franchissement) et financières.
- La réalisation d'une plateforme de transport combiné rail-route à St Berthevin bénéficiera aussi au Parc Grand Ouest.

En ce qui concerne la desserte routière, un nouvel échangeur a été proposé au droit de l'aire de service de la Mayenne. L'État a autorisé le lancement des études préliminaires relatives à cet échangeur qui bénéficiera au parc.

2016 - Un pilotage confié à l'agglomération

En 2016 et suite à la mise en application de la loi NOTRe, la compétence relative au développement économique a été partagée entre la Région des Pays de la Loire et Laval Agglomération.

Positionnée comme seul maître d'ouvrage du projet, Laval Agglomération a poursuivi les études de faisabilité en intégrant les évolutions règlementaires, techniques et financières affectant l'opération.

Parallèlement, l'État a approuvé la création d'un échangeur autoroutier ayant vocation à desservir le futur parc. Cofiroute est le maître d'ouvrage de cette infrastructure.

À l'issue des études préliminaires pour la création du parc, c'est le premier scénario d'aménagement qui a été retenu. Ce scénario comprend :

- **La création du Parc Grand Ouest**
- **La desserte autoroutière depuis l'A81**
- **L'aménagement d'une voie de connexion entre la sortie de l'autoroute et le rétablissement de la RD131 sur la RD32**
- **L'installation de dispositifs de sécurité pour contraindre la circulation à Louverné.**

Il était ainsi proposé de réaliser une opération visant à créer un parc d'activité de 150 hectares, permettant la création d'environ 109 hectares de surfaces cessibles. La vocation de ce parc n'est plus exclusivement d'accueillir des entreprises du secteur de la logistique mais également des opérateurs économiques du secteur industriel.

2019 - Un scénario retenu et une phase finale de concertation

Aujourd'hui, le projet se précise. Il est temps de conduire une ultime phase de concertation autour de la réalisation du Parc Grand Ouest.

Cette phase de concertation doit notamment permettre d'informer les citoyens sur le Parc Grand Ouest mais aussi et surtout de les faire contribuer à sa réalisation en matière de mobilité ou d'aménagements par exemple.

Le périmètre de la concertation est étendu à l'ensemble des communes concernées par la création du parc et des voies de connexions nécessaires : **Argentré, Bonchamp-lès-Laval, Louverné et La Chapelle-Anthenaise.**

UNE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Compte-tenu des aménagements prévus (ZAC + aménagements routiers de plus d'1,9M d'euros), la concertation est menée au titre du code de l'urbanisme. Les modalités de ce type de concertation devront être conforme aux modalités prévues par chaque maître d'ouvrage.

5/ LE SCENARIO RETENU

A l'issue des études techniques, différents scénarios de réalisation intégrant différents raccordements routiers ont été identifiés.

C'est le premier scénario d'étude qui a finalement été retenu, les études montrant que cette solution est performante pour la desserte du Parc Grand Ouest et permet de reporter un trafic important vers l'autoroute.

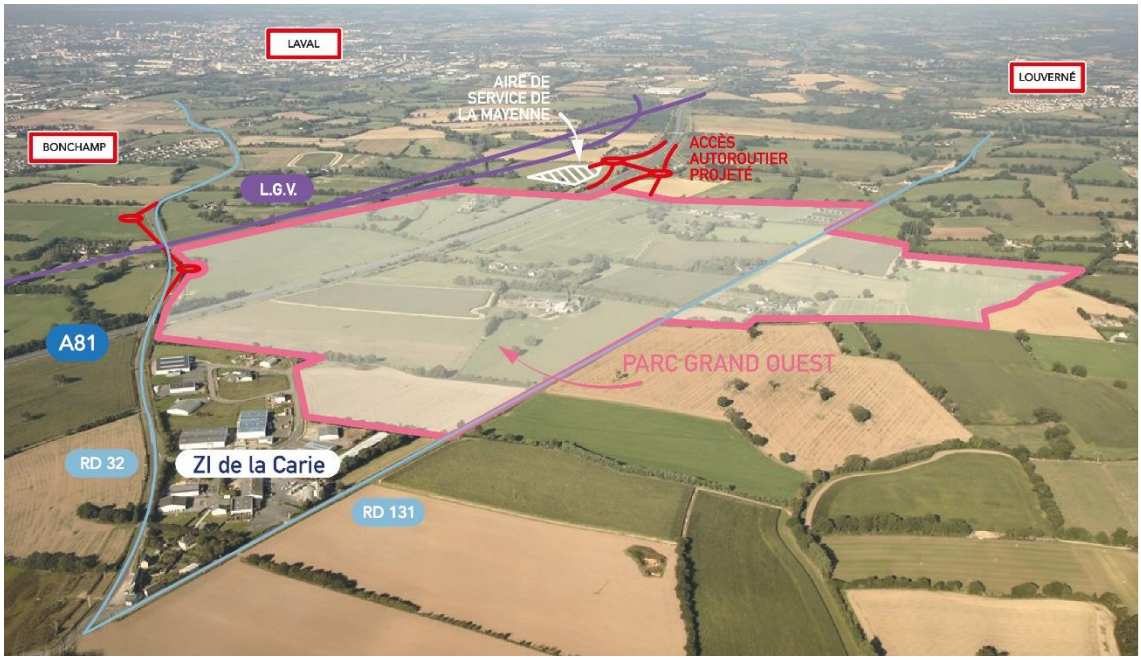

Ce scénario comprend trois réalisations principales :

L'installation d'un Parc d'activité sur une surface de 150 hectares

Le rétablissement de la liaison entre la RD32 et la RD131

La réalisation d'aménagements de sécurité à Louverné

Zoom sur : le parc d'activité

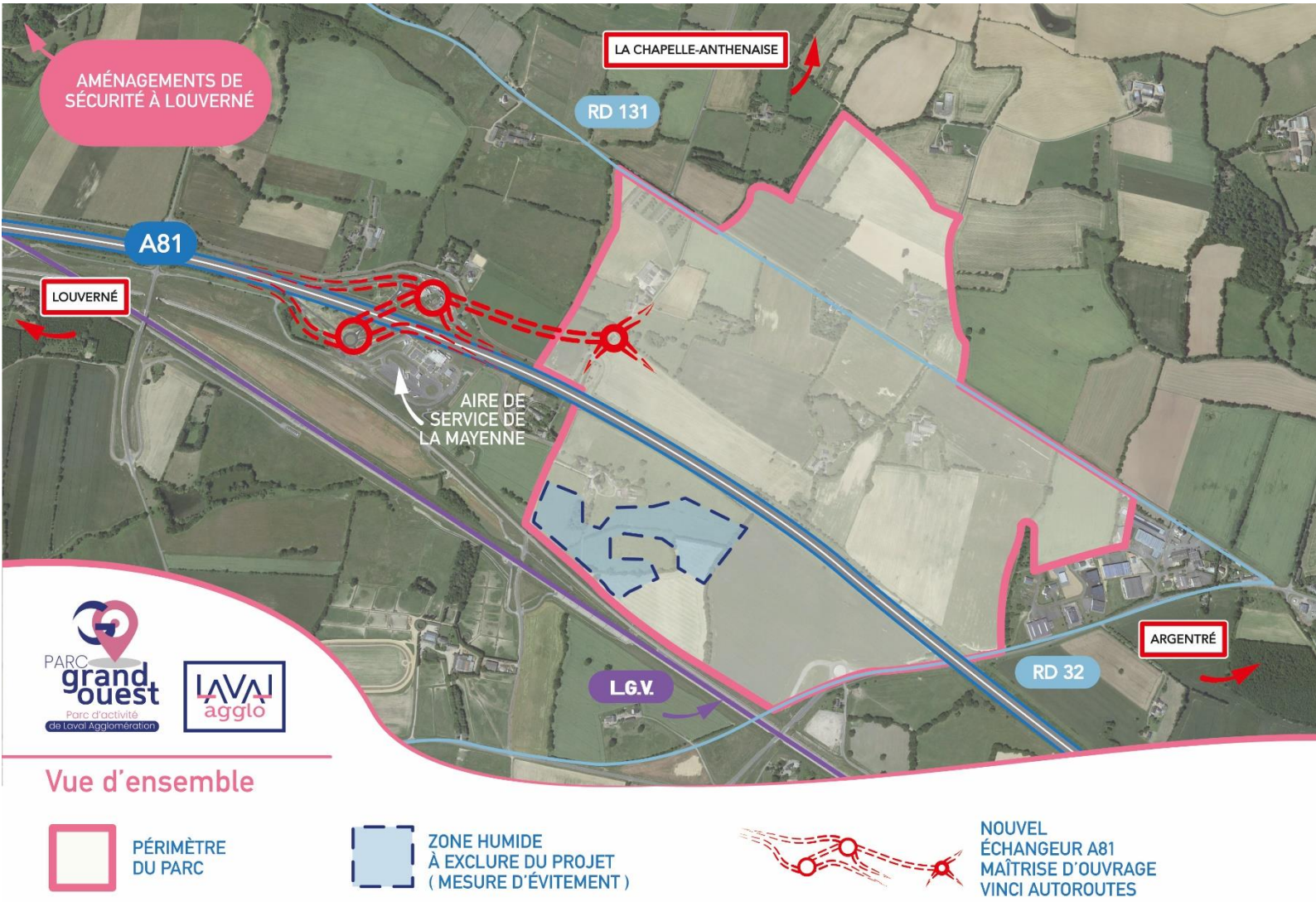

Les aménagements présentés ci-dessus sont les invariants du projet mais ne sont pas définitifs. Cette variante ouvrage sera enrichie d'études techniques approfondies et des conclusions de la concertation en matière d'usages, d'infrastructures et de mobilité par exemple.

La zone humide au Sud (représentée sur la carte) sera conservée. Un dispositif de compensation est prévu sur le périmètre du site.

Afin d'anticiper l'augmentation du trafic routier entrainée par la réalisation du Parc Grand Ouest, et notamment sur la commune de Louverné, des aménagements seront réalisés en complément du parc, pour garantir la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers (voitures, cyclistes, piétons).

Prenant la forme d'**écluses**, de **chicanes** ou encore de **plateaux, ces aménagement sont** destinés à encadrer la vitesse et la circulation des véhicules et à rendre les usagers fragiles plus visibles.

Le coût global estimé de ces aménagements est de 290 000€ HT.

Coût prévisionnel du parc d'activité

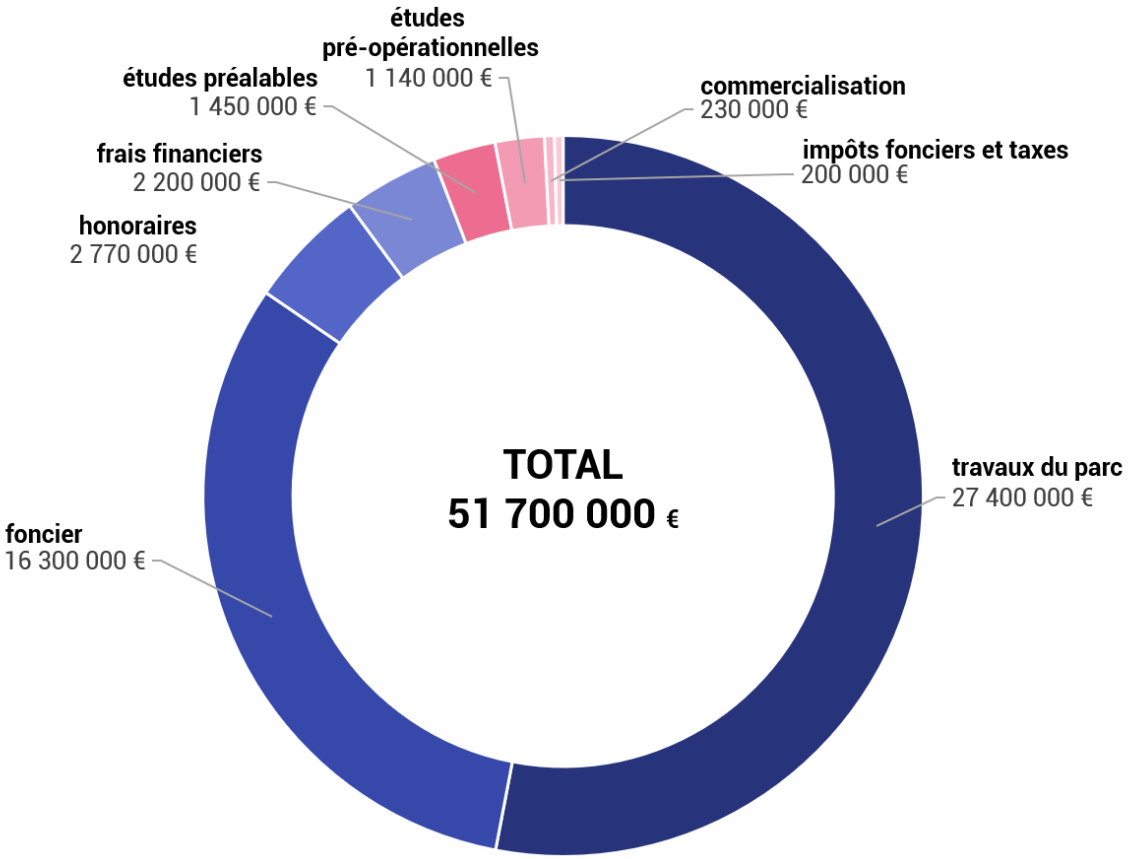

Zoom sur : les variantes de raccordement routiers

Le projet prévoit le raccordement du Parc Grand Ouest à la RD131. Au Nord comme au Sud, plusieurs variantes sont aujourd'hui étudiées.

Les scénarios de raccordement à l'Ouest

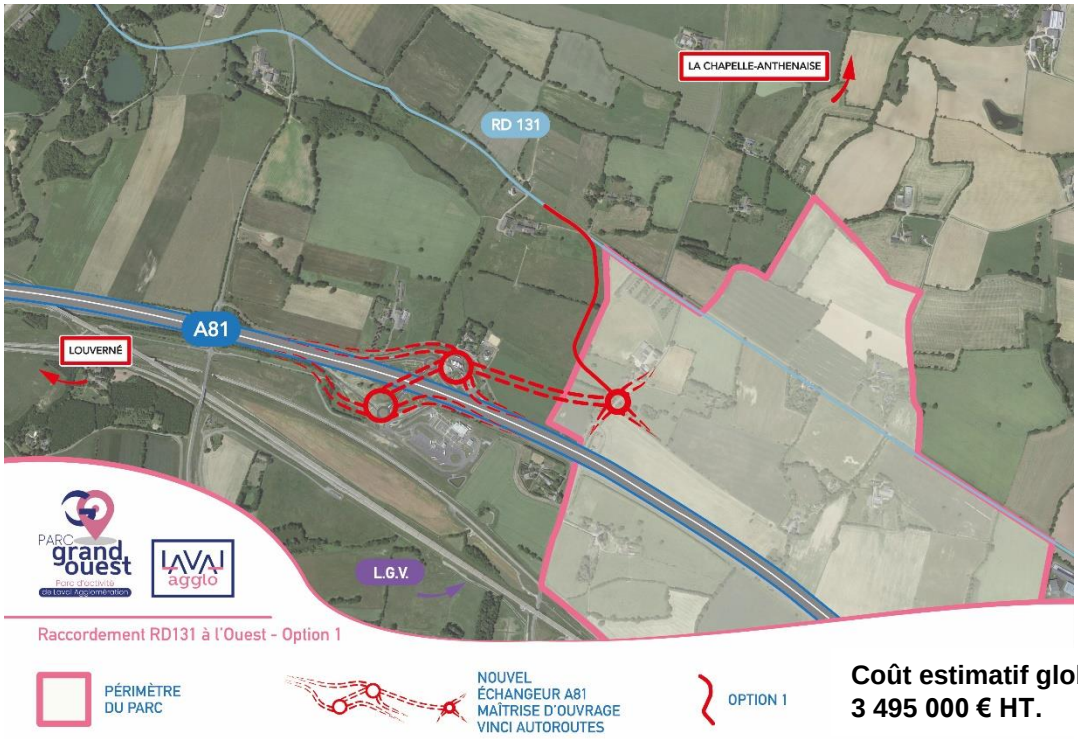

Coût estimatif global : 3 495 000 € HT.

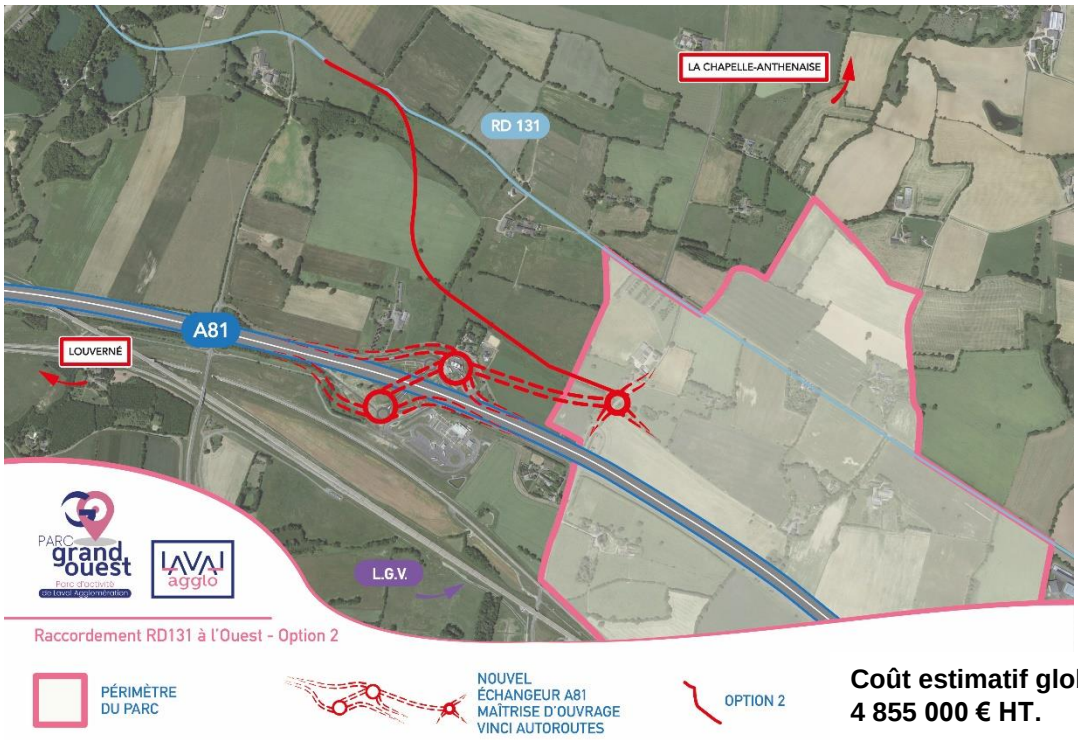

Coût estimatif global : 4 855 000 € HT.

Les scénarios de raccordement à l'Est

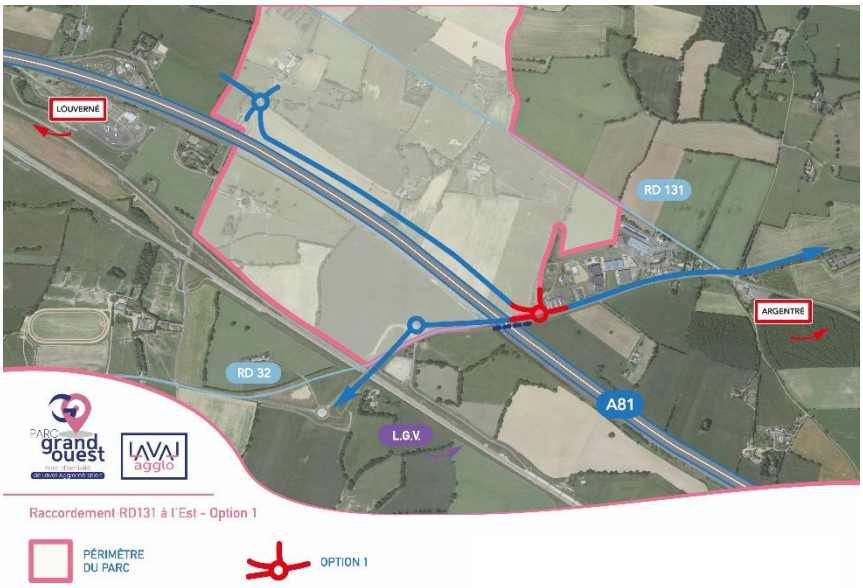

Dans ce premier scénario, le rond-point est réalisé à proximité immédiate de la ZI de la Carie

Le franchissement de l'autoroute est conservé et une passerelle parallèle est réalisée pour les modes doux (vélos et piétons).

Coût estimatif global :
4 805 000 € HT.

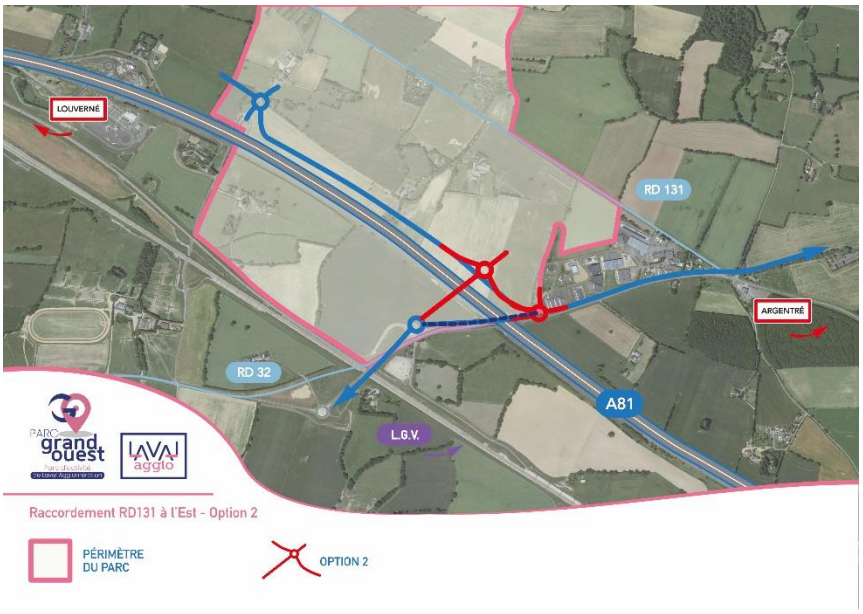

Le second scénario propose un nouveau franchissement de l'autoroute. Ce dernier conduit à un rond-point à l'intérieur du parc.

Le pont actuel est transformé en voie pour modes doux (vélos et piétons).

Coût estimatif global :
5 765 000 € HT.

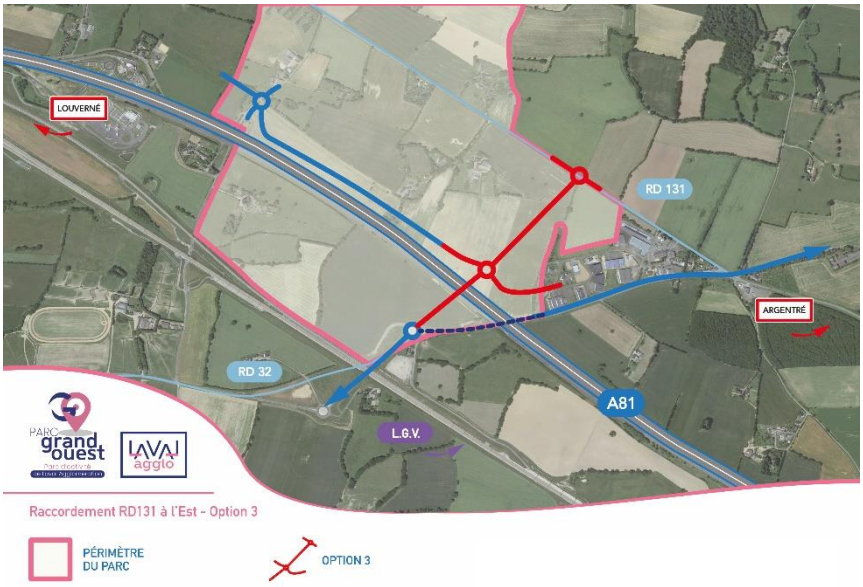

Ce dernier scénario intègre le raccordement à l'actuelle RD131 directement à l'intérieur du parc.

Coût estimatif global :
7 450 000 € HT.

6/ LES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES

Afin de garantir une intégration environnementale et paysagère optimale du Parc Grand Ouest, des études et mesures environnementales seront menées, notamment sur les sujets de la zone humide et de la faune/flore du site.

Il est important pour les habitants de l'agglomération et plus encore pour les riverains du projet, que le Parc Grand Ouest s'intègre de la manière la plus douce possible dans son territoire.

L'ENJEU DE LA ZONE HUMIDE

Dans le cadre de la réalisation des dossiers réglementaires relatifs au projet d'aménagement du Parc Grand Ouest, une étude des zones humides sur le périmètre du projet sera réalisée.

Des sondages ont été réalisés en 2015 au droit des zones humides pré-localisées au niveau départemental.

Les investigations suivantes seront réalisées :

- Caractérisation de la flore présente au sein du périmètre d'étude.
- Une campagne de sondages, permettant de caractériser :
    - Les couches de sol
    - Leur degré d'hydromorphie
    - Leur degré d'engorgement
    - Les limites de l'interprétation au regard des classes considérées par la réglementation

Une analyse des bassins versants et de l'occupation des sols par photographies aériennes et Scan 25 sera également conduite pour appréhender le contexte.

Les investigations floristiques

Des visites de terrain seront réalisées sur le périmètre d'étude afin de :

- Qualifier l'usage des parcelles et d'évaluer le caractère spontané ou non de la végétation. Il permettra également de déceler les pressions exercées et de détecter des points d'alerte à vérifier lors des expertises ultérieures.
- Confirmer le caractère spontané et la diversité de la végétation. Les espèces seront géolocalisées et seront ensuite présentées et hiérarchisées selon leurs différents statuts, locaux, régionaux et nationaux

Les dates et les prospections ont spécifiquement été organisées en fonction des espèces potentiellement observables sur le site d'étude, c'est-à-dire entre mai et juin 2019.

Les sondages

Afin de définir l'étendue réelle des zones humides des sondages seront réalisés sur l'intégralité du périmètre (à l'exception des zones présentant une végétation spontanée non caractéristique des zones humides.)

La densité de points à réaliser n'est pas figée. Elle sera fonction du caractère hydromorphe du sol et des autres indices relevés sur site (topographie, nature du sol, réseau de drainage, etc.)

L'étude de la faune et la flore naturelle

Sur l'ensemble du périmètre du site, des études et mesures de la faune et de la flore naturelle seront naturellement réalisées. Le détail exhaustif de ces procédures est à retrouver en annexe de ce dossier de concertation.

L'étude de la faune

De nombreux relevés seront réalisés pour identifier très clairement la faune du site retenu et prendre les mesures nécessaires. Seront notamment observés :

Les animaux hibernants : Si les enjeux sont souvent limités en période hivernale, des rassemblements d'oiseaux patrimoniaux peuvent avoir lieu au sein des cultures et surtout des zones humides. **Ainsi, un passage sera réalisé en période hivernale, en décembre 2019.**

Les animaux nicheurs **:** C'est la période de reproduction qui induit généralement les enjeux les plus importants. Notre expertise englobera les oiseaux nicheurs diurnes et nocturnes.

Deux visites nocturnes seront mises en place sur les mois de mars et avril 2019. Puis, conformément aux protocoles préconisés par les services de l'État deux visites ont lieu, en avril puis en mai 2019 . Enfin, une visite nocturne pourra être réalisée en juin 2019, puis en octobre 2019.

L'étude de la flore

Les espèces patrimoniales et/ou protégées seront activement recherchées par des passages à diverses périodes pour une expertise exhaustive.

Pour ce faire une visite sera effectuée en période de floraison des espèces précoces (avril), puis une à la période optimale (mai-juin) et enfin une visite en période tardive, au deuxième semestre 2019.

Durant chacune des visites l'expertise s'appuiera sur plusieurs angles d'approche :

- Les espèces patrimoniales seront recherchées activement et précisément localisées.
- Les ensembles homogènes seront identifiés pour effectuer des relevés par habitat
- Les espèces invasives seront recherchées et précisément localisées.
- Les espèces indicatrices de zones humides seront recherchées. Si elles sont présentes, des relevés seront effectués pour vérifier si celles-ci sont dominantes ou non.

7/ UN PROJET CONCERTE

Dès le mois de juillet et jusqu'à la fin du mois d'octobre, Laval Agglomération conduira une campagne d'information et une concertation continue autour du projet Parc Grand Ouest et de ses aménagements. Ces temps de participation seront conduits parallèlement à ceux du groupe VINCI (COFIROUTE).

Les objectifs de la concertation

Arbitrer les variantes du scénario retenu

Si le projet Parc Grand Ouest comporte une série d'invariants et notamment son périmètre, les différents raccordements aux axes routiers sont quant à eux toujours à l'étude de la part de la maîtrise d'ouvrage. Durant la concertation, vous pourrez exprimer votre avis sur l'une ou l'autre des variantes et accompagner le choix des porteurs de projet.

Garantir la meilleure intégration possible

Il est important de garder à l'esprit que le Parc Grand Ouest prend place dans un territoire spécifique, entre 4 communes distinctes. Il doit donc s'intégrer de manière optimale pour convenir à tous.

Accompagner la réalisation d'un pôle d'excellence

Le Parc Grand Ouest représente plus qu'une simple zone d'activité économique. Demain, il sera un atout économique majeur de l'agglomération. A ce titre, il doit refléter l'investissement territoriale en matière d'emploi, de transition écologique, de mobilité…

A nous, tous ensemble et en concertation, de co-construire notre pôle d'excellence.

Les règles du jeu de la concertation

L'objectif de la concertation autour du projet est d'être utile à sa réalisation. Les conclusions des échanges doivent nourrir de façon concrète le cahier des charges du parc.

Dans ces conditions, Laval Agglomération souhaite définir des règles du jeu très claires.

Il va de soi que c'est en respectant tous ces règles que les différentes rencontres deviendront des temps d'enrichissement du projet.

Ecoute - Chacun des points de vue et avis sur le projet est écouté et enregistré. L'ensemble des opinions sera ainsi analysé et versé au bilan de la concertation.

Transparence et information - Chacune des questions formulées pendant la concertation trouvera une réponse au sein du bilan de la concertation.

Co-construction - Les différents temps de concertation, qu'ils soient physiques ou numériques sont des opportunités pour enrichir le projet, proposer des solutions d'amélioration. Ils doivent favoriser l'intelligence collective et encourager la formulation d'idées.

Le porter à connaissance

Laval Agglomération souhaite assurer une parfaite transparence vis-à-vis du projet et garantir l'information de chacun. Ainsi, un porter à connaissance multicanal sera déployé.

- Une plaquette d'information du projet sera diffusée par voie de presse à 3 reprises au minimum
- Une exposition du projet au sein des 4 communes concernées sera mise en place pendant quinze jours minimums.
- Des expositions auront également lieu à Laval Agglomération et sur l'aire de service de la Mayenne
- Des permanences d'une demi-journée seront effectuées en mairie d'Argentré, Bonchamp et Louverné. Les habitants de la Chapelle-Anthenaise seront invités à se rendre en mairie de Louverné s'ils souhaitent rencontrer les équipes projets lors des permanences.
- Un affichage sur panneaux lumineux sera réalisé dans les communes qui en dispose

Le dispositif de concertation

À travers différents temps de participation physiques et numériques, l'objectif sera de nourrir le projet du vécu des habitants et de leur expertise d'usage pour définir la meilleure intégration et les meilleurs aménagements possibles.

Les registres en mairie

Dès le lancement de la concertation, le 1er juillet 2019 des registres physiques seront rendus disponibles dans les 4 mairies concernées par le périmètre du site : **Argentré, Bonchamp-lès-Laval, Louverné et La Chapelle Anthenaise.**

colidée

La plateforme numérique de participation

Tout au long de la concertation, un espace numérique de participation est mis à disposition du public. A cette adresse, vous pouvez retrouver l'ensemble des informations relatives au projet, consulter les contributions déjà émises et partager les vôtres.

Pour s'informer et contribuer, une seule adresse : www.colidee.com/laval

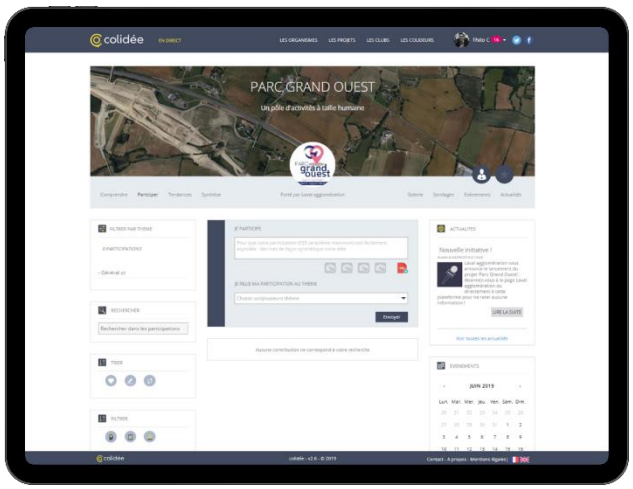

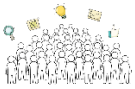

La première réunion publique

La première réunion publique d'information aura lieu **le jeudi 26 septembre 2019 à 20h30**, à Argentré. Lors de cette rencontre, le projet Parc Grand Ouest sera présenté en détail et l'équipe projet répondra aux questions du public. **Vous serez également invités à commencer à participer, dès cette réunion, en partageant vos contributions et vos remarques en direct.**

L'atelier thématique « Socioprofessionnels »

Le premier temps de concertation physique rassemblera les acteurs économiques du territoire : e**ntreprises, salariés, syndicats et chambres de commerces,** seront invités à échanger autour d'un ensemble de thématiques liées au projet et à alimenter les études techniques.

L'objectif : adapter le mieux possible le futur pôle d'activité à la réalité économique.

Les ateliers citoyens

Au mois d'octobre, 3 ateliers à destination des citoyens auront lieu (1 atelier par mairie). Ces temps d'intelligence collective serviront à enrichir le projet de l'expertise d'usage de ceux qui vivent le territoire au quotidien. Ils seront articulés autour de 2 questions principales :

- **« Comment intégrer au mieux le parc au territoire ? »** - accès routiers, mobilités, environnement, phase de chantier etc.
- **« Comment faire du parc un pôle au service du territoire ? »** -, emploi, solutions innovantes, modèle énergétique etc.

La restitution des échanges

Suite aux différents temps physiques et numériques de participation, l'ensemble des idées et contributions partagées sera compilée et analysée dans le but d'en extraire les grandes tendances et enseignements.

Le bilan de la concertation sera consultable en ligne depuis la plateforme Colidée, accessible dans les 4 mairies concernées, et présenté à l'occasion d'une réunion publique de restitution à la fin du mois de novembre.

La concertation portée par Vinci Autoroutes

Dans le cadre du Projet d'Investissement Autoroutier (PIA) signé en août 2018 par la ministre des transports Elisabeth Borne, VINCI Autoroutes engage avec le territoire, la concertation du nouvel échangeur, dénommé « échangeur de Laval Mayenne » permettant l'accès autoroutier au Parc de Développement Economique Grand Ouest.

Localisé sur les territoires des communes de Bonchamp-lès-Laval et d'Argentré, cet échangeur situé sur l'Autoroute A81 sera le 3ème accès à l'agglomération de Laval. Il a pour vocation de desservir le futur Parc de Développement Économique « Grand Ouest », un projet porté par Laval Agglomération et le Conseil Départemental de la Mayenne depuis plusieurs années, répondant ainsi à une volonté forte de dynamiser l'attractivité économique du territoire.

La vocation du parc est d'accueillir notamment des entreprises, et de développer de nouvelles activités créatrices d'emplois. La Maîtrise d'Ouvrage du parc d'activité a été confiée à la collectivité de Laval Agglomération.

De par sa superficie (150 ha) et sa situation, le Parc Grand Ouest pourra être desservi de multiples manières : par la voirie locale comme par les projets d'aménagements routiers en cours ou projetés. La maîtrise d'ouvrage du nouvel échangeur de Laval Mayenne sur l'autoroute A81 sera assurée par VINCI Autoroutes - Réseau Cofiroute.

L'opération de création d'une nouvelle sortie autoroutière depuis l'A81 sur la commune de Bonchamp lès-Laval concerne plus précisément la construction d'un diffuseur permettant l'accès au Parc d'activité du grand ouest. Il sera connecté aux bretelles d'accès à l'aire de la Mayenne, mise en service en juillet 2017.

L'opération comprend la réalisation des ouvrages suivants pour VINCI Autoroutes - Réseau Cofiroute (voir plan ci-après) :

- Une bretelle bidirectionnelle reliant le giratoire nord de l'aire de services de la Mayenne au giratoire projeté sur la RD131 déviée,
- Une gare de péage située sur cette nouvelle bretelle,
- L'étude avec le territoire du rétablissement du chemin de la Brindière.

Ces points seront abordés lors de la concertation publique menée pour la création du nouveau diffuseur. Le trafic attendu sur le futur échangeur de Laval Mayenne pour l'accès au Parc d'activité Grand Ouest sera à terme de l'ordre de 3 000 véhicules par jour (à l'horizon 2040), dont la grande majorité est directement liée à la desserte du parc d'activité. Cet échangeur a pour utilité essentielle l'accès au Parc d'activité Grand Ouest, les deux projets étant très liés, seront étudiés et concertés en même temps.

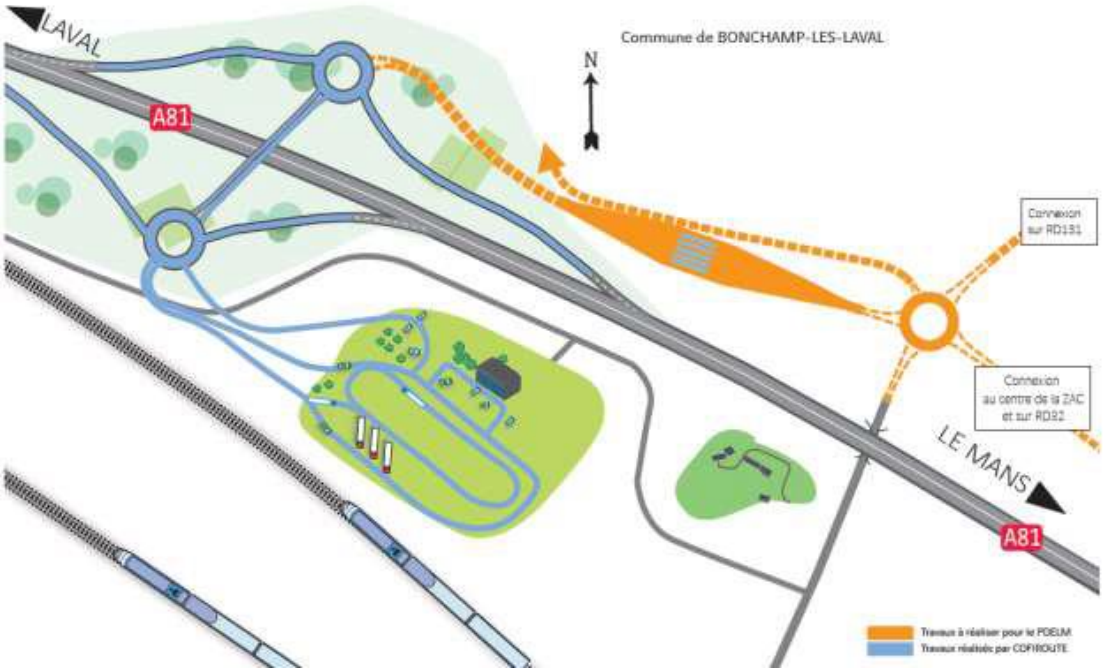

La participation des collectivités au financement de l'opération s'élève à 7.77 millions d'euros, répartie pour moitié entre le Conseil Départemental de la Mayenne et Laval Agglomération.

Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Participation au cout d'investissement 5.80 M€ HT
- Participation au cout d'exploitation : 1.97 M€ HT

VINCI Autoroutes - Réseau Cofiroute prendra en charge le solde du financement de l'opération y compris le coût d'exploitation de l'échangeur, sur la durée restante de la concession jusqu'en 2034.

Le projet s'appuie sur le réaménagement des anciennes aires de services de Laval en une seule aire unilatérale bidirectionnelle, permettant ainsi une mutualisation des ouvrages notamment la réalisation du passage supérieur de traversée de l'autoroute A81, pris en charge par VINCI Autoroutes.

Le futur échangeur de Laval Mayenne permettra d'accompagner le développement économique de l'agglomération. Ce projet représente environ 75 000 heures de travail réparties sur 18 mois de travaux.

En termes de calendrier, les deux projets en sont au même stade d'avancement et seront soumis à la concertation publique, à la rentrée 2019.

PARC grand ouest

Parc d'activité de Laval Agglomération

DOSSIER DE CONCERTATION

SPL Laval Mayenne Aménagements
contact@groupement-lma.fr
02 43 91 45 25

LAVAL agglo